
**Information et documentation — Code
international normalisé des œuvres
musicales (ISWC)**

*Information and documentation — International Standard Musical Work
Code (ISWC)*

**iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)**

ISO 15707:2001

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/91e3e71d-2e2d-4e57-a5d5-18d4a0bb001f/iso-15707-2001>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 15707:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/91e3e71d-2e2d-4e57-a5d5-18d4a0bb001f/iso-15707-2001)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/91e3e71d-2e2d-4e57-a5d5-18d4a0bb001f/iso-15707-2001>

© ISO 2001

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.ch
Web www.iso.ch

Imprimé en Suisse

Sommaire

Page

| | |
|--|----|
| Avant-propos..... | iv |
| Introduction..... | v |
| 1 Domaine d'application | 1 |
| 2 Termes et définitions | 1 |
| 3 Structure de l'ISWC | 1 |
| 3.1 Construction de base | 1 |
| 3.2 Préfixe | 2 |
| 3.3 Identifiant de l'œuvre | 2 |
| 3.4 Chiffre de contrôle | 2 |
| 4 Administration | 2 |
| 5 Association d'un ISWC à des métadonnées descriptives | 2 |
| 6 Liaison d'un ISWC au contenu numérique | 2 |
| Annexe A (normative) Lignes directrices pour l'utilisation de l'ISWC | 3 |
| Annexe B (informative) Calcul du chiffre de contrôle dans l'ISWC | 6 |
| Annexe C (informative) Métadonnées descriptives pour l'enregistrement des œuvres musicales | 7 |
| Bibliographie | 10 |

[ISO 15707:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/91e3e71d-2e2d-4e57-a5d5-18d4a0bb001f/iso-15707-2001)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/91e3e71d-2e2d-4e57-a5d5-18d4a0bb001f/iso-15707-2001>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente Norme internationale peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La Norme internationale ISO 15707 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 46, *Information et documentation*, sous-comité SC 9, *Présentation, identification et description des documents*, en collaboration avec la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC).

L'annexe A constitue un élément normatif de la présente Norme internationale. Les annexes B et C sont données uniquement à titre d'information.

[ISO 15707:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/91e3e71d-2e2d-4e57-a5d5-18d4a0bb001f/iso-15707-2001)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/91e3e71d-2e2d-4e57-a5d5-18d4a0bb001f/iso-15707-2001>

Introduction

Le système du code international normalisé des œuvres musicales (ISWC) a été développé par les sociétés membres de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC). Le but de la CISAC, en créant l'ISWC des œuvres musicales, est de permettre une administration plus efficace au niveau mondial des droits liés à ces œuvres. L'ISWC fournit un moyen efficace d'identification des œuvres dans des bases de données informatisées, dans la documentation relative aux œuvres, et pour l'échange d'information au niveau international entre les sociétés de droit d'auteur, les éditeurs, les maisons de disques et les autres parties intéressées.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 15707:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/91e3e71d-2e2d-4e57-a5d5-18d4a0bb001f/iso-15707-2001)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/91e3e71d-2e2d-4e57-a5d5-18d4a0bb001f/iso-15707-2001>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 15707:2001

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/91e3e71d-2e2d-4e57-a5d5-18d4a0bb001f/iso-15707-2001>

Information et documentation — Code international normalisé des œuvres musicales (ISWC)

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie un système d'identification univoque des œuvres musicales. Son but est de promouvoir l'utilisation internationale d'un code d'identification normalisé permettant de reconnaître d'une façon univoque les œuvres musicales dans les bases de données informatisées et dans la documentation relative aux œuvres, utilisable par les sociétés de perception impliquées dans la gestion des droits sur ces œuvres.

Le Code international normalisé des œuvres musicales (ISWC) identifie les œuvres musicales en tant que créations intangibles. Il ne sert pas à identifier les manifestations de ces œuvres, ni les objets qui sont liés à ces œuvres. Les manifestations et les objets sont soumis à d'autres systèmes d'identification indépendants, tels que l'ISRC (Code international normalisé des enregistrements), l'ISMN (numéro international normalisé de la musique) pour les partitions, et l'ISAN (Numéro international normalisé des œuvres audiovisuelles) pour les œuvres audiovisuelles.

Les lignes directrices pour l'emploi de l'ISWC sont données dans l'annexe normative A.

2 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les termes et définitions suivants s'appliquent.

2.1

chiffre de contrôle

chiffre ajouté susceptible d'être utilisé pour vérifier l'exactitude d'un numéro normalisé utilisant une équation basée sur les chiffres contenus dans ledit numéro

NOTE Adapté de ISO 7064:1983.

2.2

œuvre musicale

œuvre qui consiste en une combinaison de sons, avec ou sans texte d'accompagnement

2.3

œuvre

création de l'esprit distincte et abstraite dont l'existence est incarnée grâce à une ou plusieurs formes d'expression (une exécution par exemple) ou de manifestations (un objet par exemple)

3 Structure de l'ISWC

3.1 Construction de base

Un ISWC se compose de trois éléments: un préfixe suivi de neuf chiffres puis d'un chiffre de contrôle, comme suit:

- préfixe (1 caractère);
- identifiant de l'œuvre (9 chiffres);
- chiffre de contrôle (1 chiffre).

ISO 15707:2001(F)

Quand un ISWC est écrit ou imprimé, il doit être précédé des lettres ISWC. À seule fin de faciliter la lecture, des tirets et des points peuvent être utilisés comme séparateurs entre ces éléments et au sein de l'identifiant de l'œuvre.

EXEMPLE

ISWC T-034.524.680-1

3.2 Préfixe

Le premier élément d'un ISWC doit être la lettre «T». L'Agence internationale de l'ISWC, peut, le cas échéant, remplacer la lettre «T» par un autre caractère alphanumérique, de manière à élargir la capacité de numérotation du système ISWC et/ou indiquer le début d'une nouvelle phase dans l'affectation d'un ISWC aux œuvres musicales.

3.3 Identifiant de l'œuvre

Le deuxième élément d'un ISWC doit être l'identifiant de l'œuvre. L'identifiant de l'œuvre est un code numérique composé de 9 chiffres.

Les identifiants des œuvres musicales doivent se situer entre 000000001 et 999999999.

3.4 Chiffre de contrôle

Le troisième élément d'un ISWC doit être le chiffre de contrôle. Le chiffre de contrôle d'un ISWC est calculé selon un coefficient 10 pondéré.

La méthode de calcul du chiffre de contrôle se trouve à l'annexe informative B.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

4 Administration

ISO 15707:2001

L'autorité d'enregistrement pour la présente Norme internationale doit être l'Agence internationale de l'ISWC¹⁾.

Le système ISWC doit être administré par l'Agence internationale de l'ISWC, et par d'autres agences régionales de l'ISWC compétentes désignées à cette fin par l'Agence internationale de l'ISWC.

5 Association d'un ISWC à des métadonnées descriptives

L'ISWC doit être associé aux données descriptives (voir annexe informative C) de l'œuvre musicale qu'il identifie, au moyen d'une base de données de dépôt administrée par la même agence ISWC que celle ayant enregistré l'œuvre concernée.

6 Liaison d'un ISWC au contenu numérique

Un ISWC peut être lié à des expressions et des manifestations numériques d'une œuvre musicale utilisant des techniques appropriées (par exemple l'encryptage et le tatouage en filigrane) pour faciliter le traçage de l'utilisation de ladite œuvre.

1) Agence internationale de l'ISWC
c/o CISAC
20 - 26 boulevard du Parc
92200 Neuilly sur Seine, France
Téléphone: + 33 1 55 62 08 50
Fax: + 33 1 55 62 08 60
E-mail: info@iswc.org
Site Web: www.iswc.org

Annexe A (normative)

Lignes directrices pour l'utilisation de l'ISWC

A.1 Œuvres auxquelles un ISWC peut être attribué

A.1.1 Répertoire éligible

Un ISWC peut être attribué à toute œuvre musicale, éditée ou inédite, nouvelle ou existante, sans prise en compte de son statut en ce qui concerne le droit d'auteur.

Un ISWC différent de l'ISWC de l'œuvre/des œuvres dont elles sont dérivées, doit être attribué aux versions modifiées, aux extraits et aux œuvres musicales composites.

Voici quelques exemples de versions modifiées:

- modifications du contenu d'une œuvre musicale, à l'exception des modifications peu significatives;
- nouveaux arrangements (par exemple un arrangement, pour orchestre de chambre, d'une invention pour piano de Bach);
- traductions du texte écrit d'une œuvre musicale.

Voici quelques exemples d'extraits:

- mouvements et autres divisions importantes d'une œuvre musicale qui pourraient porter un autre titre que celui de l'œuvre intégrale (par exemple «Hymne à la joie», dernier mouvement de la 9^e symphonie de Beethoven);
- œuvre reconnue en tant qu'extrait d'une œuvre plus vaste, mais dont le type d'extrait n'est pas identifié.

Voici quelques exemples d'œuvres composites:

- «medley» composé d'œuvres existantes ou d'extraits de telles œuvres exécutés en séquence continue;
- œuvre contenant plusieurs échantillons d'œuvres existantes, telle qu'une nouvelle chanson dans laquelle des paroles de rap sont chantées sur la bande rythmique d'une œuvre déjà enregistrée.

A.2 Administration du système ISWC

A.2.1 Agence internationale de l'ISWC

L'autorité d'enregistrement pour la présente Norme internationale doit être l'Agence internationale de l'ISWC. L'Agence internationale de l'ISWC doit accréditer des agences de l'ISWC dans des régions et/ou des secteurs spécifiques et doit leur attribuer un bloc de numéros ISWC en fonction de leurs besoins.